



Contre la loi travail, passons à la vitesse supérieure !

Grèves et manifestations :

Mardi 17 mai : 10h30 Place de Zeus à Montpellier

Jeudi 19 mai : 10H30 Place de Zeus à Montpellier

Loi travail :

71% des Français sont contre (sondage Odoxa France Info) !

Les syndicats majoritaires (CGT FO FSU SOLIDAIRES UNEF UNL FIDL) sont contre !

Les députés sont contre !

Deux mois de mobilisation, des milliers de manifestants et de grévistes !

Non c'est non !

Faisons respecter la démocratie !

Faisons respecter notre travail et nos droits !

En 1936 :

**Le Front Populaire vote la
semaine de 40 heures**

En 2016 :

**Le gouvernement socialiste
propose la semaine de 60
heures**

**Faciliter les licenciements et précariser les
salariés, c'est NON!**

**Interdire les licenciements et renforcer les droits
des travailleurs, c'est OUI!**

**Renforcer la flexibilité, mettre en cause la
hiérarchie des normes, c'est NON!**

**Diminuer le temps de travail, augmenter les
salaires, c'est OUI!**



« Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie, le 49.3 est une manière de freiner ou d'empêcher le débat parlementaire. »

François Hollande, 9 février 2006

<http://www.wikistrike.com/2015/02/quand-francois-hollande-etait-farouchement-oppose-au-49-3-video.html>

Le Code du travail qu'il nous faut !

La modernisation du Code du travail ne peut se concevoir que visant à faire progresser le droit du travail et non pas à encourager ou à accompagner son dépérissement.

L'évolution du droit du travail que nous voulons doit renforcer les droits des salariés en prenant en considération les enjeux liés à la transformation professionnelle et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La CGT réaffirme que le Code du travail est le socle commun collectif applicable à l'ensemble des salariés. Les négociations de branches (conventions collectives) et d'entreprises doivent améliorer ces garanties, pas les fouler au pied !

La durée légale du travail doit être ramenée à 32h avec maintien de salaire et renvoi aux modalités par négociation collective. La réduction du temps de travail est de nature à créer des emplois, en allant dans le sens de l'histoire et du progrès social.

Les droits des salariés (emploi, carrière et reconnaissance des qualifications, formation, professionnelle, protection sociale) ne doivent plus dépendre de leur contrat de travail mais être attachés à la personne, garantis collectivement, cumulables, transférables et opposables à tout employeur. Des expériences récentes illustrent la possibilité de créer ces droits nouveaux, permettant d'éviter la rupture du contrat. Ainsi en Bretagne, un CDI « temps plein de formation » vient d'être créé.

Eux aussi le disent

On ne peut taxer le FMI de complaisance avec la CGT et pourtant cette institution réputée libérale, reconnaît que la déréglementation du marché du travail n'a pas d'impact significatif sur la « productivité totale des facteurs », c'est-à-dire la somme de la productivité du travail et du capital qui détermine le potentiel de croissance économique et la création d'emplois

Henri GUAINO, Député LR

« Je suis frappé par cette espèce de course à l'échalote pour savoir qui sera le plus ultralibéral Le projet de loi El Khomri, c'est le renoncement à édicter les règles sociales, à préserver la dignité du travail, la dignité des travailleurs... »

Jacques ATTALI, Président de la commission pour la libéralisation de la croissance française

« C'est l'essence même du projet de loi qui est à revoir. Ce que fait le ministre, c'est ramener les travailleurs à la précarité du XIX^e siècle... »

Inscription de droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés avec la consolidation du rôle des instances représentatives des personnels.

Les libertés syndicales doivent être assurées.

Union locale CGT des Syndicats de Montpellier Tél. 04 67 15 91 70

ul.montpellier@cgtmontpellier.com